

un projet de loi semblable, car il est beaucoup plus facile pour les députés de l'opposition d'inscrire des projets de loi au *Feuilleton* que pour les députés ministériels.

J'ai cru qu'il était de mon devoir de dire quelques mots et d'encourager fortement la Chambre à adopter le plus tôt possible le présent projet de loi.

Il serait opportun, plus que jamais, que le Parlement canadien reconnaisse par une loi le fait du bilinguisme officiel reposant sur nos traditions les plus chères et confirmé à la fois par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et par de nombreuses conventions de la constitution.

Le but de ce bill stipule que soient imprimés, en français et en anglais, les chèques, traites, chèques de voyage et autres effets financiers émanant d'un ministère du gouvernement de Sa Majesté. Il ne s'agit pas d'un changement révolutionnaire de nature à mettre en danger l'équilibre de la nation, ni la stabilité du gouvernement. Il s'agit d'une simple mesure administrative destinée, d'une part, à rendre justice à tous les Canadiens et, d'autre part, à reconnaître un état de choses admis depuis longtemps par toute la population canadienne.

Je profite également de l'occasion pour demander, si c'est possible, que le gouvernement essaie de corriger une situation qui existe depuis toujours, afin que toutes les inscriptions sur les édifices du gouvernement, tant au Canada qu'à l'étranger, soient bilingues.

Alors, je demande que la Chambre adopte ce bill.

(Traduction)

**M. John Pratt (Jacques-Cartier-Lasalle):** Cette question de bilinguisme, dont on parle depuis toujours, a été soulevée de nouveau cette année et je me lève aujourd'hui pour dire que j'appuie ce principe. L'année dernière, lorsque j'en ai parlé, j'ai appuyé le principe du bilinguisme dans les chèques et autres documents. Si ce bilinguisme fait plaisir à tant de gens, même s'il déplaît à quelques-uns, si tant est qu'il y ait des mécontents, pourquoi ne pas l'adopter comme régime?

En ma qualité de député d'expression anglaise, je ne vois pas pourquoi on s'opposerait au bilinguisme sur les chèques et autres documents au pays. Nous avons déjà le timbre bilingue. Nous avons déjà des devises bilingues. A la Chambre, nous avons fait installer un système de traduction simultanée; donc bilinguisme. Il semble que personne n'ait souffert de ces innovations. Pourquoi, dans ce cas, avoir peur du bilinguisme sur les chèques et autres documents? Je crois sincèrement que les relations amicales qui existent à l'heure actuelle entre les citoyens de langue anglaise et ceux de langue française du pays

[M. Pigeon.]

seraient améliorées d'autant si nous accédions à cette simple requête.

La plupart des Canadiens sont maintenant bien habitués à voir le bilinguisme sur les timbres et les devises. Lorsque l'intérêt de cette nouveauté se sera atténué quelques jours après la mise en circulation de tels documents, je suis certain qu'on les acceptera inconsciemment comme s'ils avaient toujours existé.

Par contre, nos concitoyens de langue française seraient bien contents et bien satisfaits de constater qu'on reconnaît les faits fondamentaux de l'entente de la confédération. Malheureusement, on persiste dans certains milieux, tant de langue française que de langue anglaise, à craindre sans raison de reconnaître davantage les droits de la langue maternelle de l'autre groupe. Je suis certain que des deux côtés les objections seraient moins fortes, si la langue seconde utilisée sur les timbres-poste ou sur les devises était, par exemple, le latin ou le grec. Dans cette ère de progrès que traverse notre pays, cette langue seconde serait probablement acceptée sans manifestation, comme une distinction d'ordre culturel ou intellectuel.

Dans ma propre circonscription de Jacques-Cartier-Lasalle, je suis content et fier de pouvoir dire que tout est bilingue. La population de cette circonscription est composée d'environ 70 p. 100 de gens d'expression anglaise et de 30 p. 100 de citoyens de langue française; c'est ce que je crois, jusqu'à ce que le nouveau recensement ait lieu. La presse, les affiches de circulation et le reste sont bilingues. Les enfants qui s'amusez ensemble dans la rue, dans les parcs ou les terrains de jeu sont bilingues. Nous acceptons cette situation dans Jacques-Cartier-Lasalle sans arrière-pensée comme un fait établi, comme un fait ordinaire de tous les jours.

Il y a un point dont j'ai déjà parlé et sur lequel je voudrais revenir de nouveau. A mon sens, les documents bilingues devraient être rédigés en bon français et en bon anglais; on ne devrait pas en faire uniquement une pauvre traduction littérale. A mon avis, une pauvre traduction est encore plus insultante que ne le serait l'omission involontaire de l'une ou l'autre langue. Les gens d'expression anglaise qui se sentent un peu perdus la première fois qu'ils sont mis en face de la prépondérance de la langue française dans le Québec devraient essayer de se mettre à la place de nos concitoyens d'expression française qui n'entendent jamais leur propre langue parlée dans d'autres parties du pays.

J'espère bien sincèrement qu'un jour tous les Canadiens pourront saisir et parler les deux langues, de sorte que nous pourrions mieux comprendre nos aspirations mutuelles.